

Paris, le 20 avril 2022

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de grenelle**  
**75007 Paris**

N/R : SC/NA 54 21/22

*Objet : Demande de temps libéré pour les corrections des épreuves de spécialités et rappel demande d'indemnité de contrôle continu*

*Monsieur le Ministre,*

*Les épreuves de spécialités vont se dérouler pour les écrits du 11 au 13 mai et pour les épreuves pratiques et orales jusqu'au 3 juin. Les réunions d'harmonisation, la préparation des épreuves pratiques et orales, la tenue de ces épreuves et les corrections des écrits représentent une charge de travail conséquente qui ne peut être assumée en plus des heures d'enseignement, de conseils de classe, voire de surveillance d'épreuves de BTS.*

*C'est pourquoi nous vous demandons d'accorder à tous les enseignants concernés par ces corrections, une libération de leur service d'enseignement pendant la totalité de la semaine du 16 au 21 mai et de donner des directives pour qu'ils ne soient pas mobilisés sur des surveillances d'épreuves de BTS. Pour rappel, le principe d'une libération des heures d'enseignements de spécialité (6 heures par semaine) avait été validé pour la session précédente. Il nous semble qu'à minima cette mesure devrait être mise en œuvre, bien qu'elle reste largement insuffisante. La reconnaissance de la charge de travail ne peut pas être laissée à la seule appréciation des chefs d'établissement.*

*Par ailleurs, nous tenons à rappeler que les enseignants des disciplines de tronc commun n'ont plus accès à aucune indemnité d'examen depuis que l'évaluation prend la forme du contrôle continu. Le nouveau baccalauréat se traduit donc pour eux par une perte de revenus alors qu'il a conduit en pratique à une intensification de la charge d'évaluation avec l'élaboration collective d'un projet d'évaluation, la difficulté pédagogique à conduire des évaluations formatives et des évaluations certificatives, la nécessité d'organiser de fréquentes évaluations de remplacement. C'est pourquoi nous vous demandons de relancer l'indemnité de contrôle continu créée pour la session 2021 en revoyant ces modalités de calcul pour qu'elles représentent une juste rémunération du travail accompli.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.*



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**

Copie à :

- M. Vincent SOETEMONT, Directeur général des ressources humaines
- M. Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement scolaire
- Mme Isabelle BOURHIS, Conseillère sociale